



Amis l'Afrique Francophone- Bénin AMAF-BENIN

Tel (+229) 98146364

E-mail : amafbenin@yahoo.fr

02 BP : 1962 Cotonou



AMAF-BENIN RAPPORT D'ACTIVITES 2015 - 2016



Présentation de AMAF-Benin

Objet

Amis de l'Afrique Francophone-Bénin (AMAF-BENIN) est une Organisation de développement engagée dans le processus de résolutions des Nations Unies par rapport à la Conférence Internationale sur l'Environnement et le Développement de 1992 à Rio de Janeiro et au Sommet Social de Développement de 2000 à New York. Créé en 2008 en République du Bénin, AMAF-BENIN vise à promouvoir l'éducation, développer des approches et créer des cadres de dialogues, de plaidoyer et des actions pour le renforcement des capacités des populations, la conservation de la biodiversité et de la nature, le soutien et le suivi de la mise en œuvre des politiques et principaux accords internationaux concernant les forêts et les zones humides pour combattre les causes directes et indirectes du déboisement et de dégradation des forêts et des zones humides, afin de protéger et de conserver la biodiversité, la lutte contre les changements climatiques et atténuer la pauvreté pour les peuples autochtones et autres communautés lacustres et tributaires des forêts.

AMAF-BENIN est membre du Conseil d'Administration de l'Alliance pour la Convention sur la Diversité Biologique (CBD- Alliance) et dispose de Statut d'Observateur auprès du Fonds Vert pour le Climat (GCF). AMAF-Benin dispose d'une Accréditation Spéciale auprès du Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC).

Domaines d'intervention

AMAF-BENIN intervient spécifiquement dans les domaines de l'Environnement, de l'Eau et Assainissement, de la Biodiversité, de la Protection sociale, et transversalement dans les domaines de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse, de Tourisme responsable, de l'Energie, de Genre et Développement.

Notre Mission

AMAF-BENIN a pour mission de contribuer à remédier les problèmes socio-économiques et environnementaux dont sont les victimes les populations béninoises en général et les plus vulnérables en particulier, pour une qualité durable de la vie pour les générations actuelles et futures. Sa vocation première est la recherche des voies et moyens pour la participation des populations béninoises au développement du pays.

Nos Actions

Les actions d'AMAF-BENIN accordent une attention à la protection de l'environnement et à l'utilisation durable des ressources naturelles et plus particulièrement les ressources forestières, côtières marines, la biodiversité, et au bien être des communautés dépendantes de ces ressources. Les actions d'AMAF-BENIN accordent également une attention à la question du genre et plus particulièrement au sort des enfants déshérités, les jeunes en difficulté et les femmes désœuvrées. Les actions de l'AMAF-Benin sont conçues sur la base des connaissances communautaires et des résultats de recherches. Nous promovons les connaissances et valeurs traditionnelles.

Vision

Amis de l'Afrique Francophone-Bénin (AMAF-BENIN) se veut un acteur privilégié de l'avènement d'une société plus juste où les peuples autochtones et les communautés locales victimes de discriminations et des effets environnementaux pourront pleinement disposer de leurs droits.

AMAF-BENIN vise surtout un Bénin où la protection et la conservation des zones humides, des forêts, de la biodiversité et de la nature deviennent une priorité afin que l'élimination de l'appauvrissement des peuples autochtones et autres communautés tributaires des forêts, des terres et des zones humides soient également une réalité.

Valeurs

Egalité, justice sociale et environnementale
Développement participatif
Droits de l'homme et des peuples
Engagement et solidarité.

AMAF-BENIN

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015 - 2016

ACTIVITE I

Projet TwinSchools

Amis de l'Afrique Francophone- Bénin (AMAF-BENIN) a participé à l'élaboration et la mise en œuvre de la phase pilote du projet Twinschools actuellement en cours, et assure sa coordination en Afrique.

TwinSchool est un concept qui vise le brassage des cultures et de connaissances, à travers le jumelage des écoles secondaires et universités au niveau international en vue de créer et de développer des relations amicales et professionnelles à long terme afin de favoriser l'échange et la coopération entre les jeunes d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Europe, et stimuler l'esprit de création et d'innovation entre les jeunes des quatre continents, à travers différents projets de développement durable respectueux à l'environnement.

Le but du projet TwinSchools est de créer et de développer les compétences des jeunes en matière de gestion de projets, le leadership, la communication, le volontariat et la promotion de la paix, la justice sociale, la conservation de la biodiversité et de la nature et la diversité culturelle pour un développement équitable et durable.

Le concept TwinSchool est un mot anglais qui signifie « Jumeler l'école ». Les responsables d'école, les enseignants ou les élèves et étudiants expriment le désir d'être l'ambassadeur de leur l'école ou de leur université auprès d'autres entités académiques de leur continent ou d'autres continents.

Dans le cadre de la phase pilote du projet « Twinschools », les élèves du Centre d'Etudes Touristiques de l'Agence Africaine de Tourisme (CET/AAT) du Bénin et les élèves de Tbilisi 6th Public School de la Géorgie feront des visites mutuelles au Bénin et en Géorgie en 2017 pour développer des projets communs.

ACTIVITE II

Projet d'Etude et de Sensibilisation à la Conservation Durable de la Forêt Classée de Pénéssoulou

Ce projet a été mis en œuvre à la demande et en coopération avec les peuples autochtones et les communautés locales de Pénéssoulou, dans la Commune de Bassila. Il a été financé par AMAF-France et l'apport en fonds propres de AMAF-Benin. Il a reçu l'appui technique de Global Forest Coalition (GFC).



L'objectif du projet est de recueillir des informations auprès des peuples autochtones et communautés locales sur la gestion des ressources forestières dans la Commune de Bassila en général et dans l'Arrondissement de Pénéssoulou en particulier, afin de comprendre les enjeux pour plaider ou influencer les décideurs sur le respect et la prise en compte des lois et conventions nationales et internationales dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets de gestion forestière en République du Bénin. Cette activité s'inscrit dans la réalisation de la mission et des objectifs de AMAF-BENIN en matière de conservation, la gestion et l'utilisation durable des ressources naturelles, la protection de la nature et l'atténuation aux effets pervers des changements climatiques. Elle s'inscrit également dans la mise en œuvre de la mission de Global Forest Coalition (GFC) et de Poverty and Conservation Learning Group (PCLG) dont AMAF-BENIN abrite les Points focaux en République du Bénin. Le but est de pallier les conséquences néfastes de l'écrémage excessif des essences forestières d'intérêt économique et de l'exploitation illégale des ressources naturelles.

Elle a permis de prendre connaissance des plans de gestion de la forêt classée de Pénéssoulou et d'écouter certains acteurs présents dans la localité, notamment la Direction des Forêts et Ressources Naturelles, l'Office National des Bois du Bénin (ONAB), les collectivités locales, les comités villageois de gestion et les communautés locales.

En effet, les recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement de Rio en 1992 stipulent que le service forestier soit ouvert à de nouvelles approches de gestion, de contrôle, de surveillance et d'exploitation des ressources naturelles. Les approches visent essentiellement à confier la gestion des écosystèmes forestiers aux communautés riveraines, à travers des contrats de cogestion liant ces communautés rurales et l'administration forestière, ce qui n'est pas respecté à Pénéssoulou.

Aussi, la République du Bénin a-t-il signé et ratifié plus d'une trentaine de Conventions et Protocoles relatifs à l'environnement marquant la volonté politique manifeste des autorités

bénoises de diminuer l'écart entre les riches et les pauvres tout en préservant les ressources naturelles. Mais les mises en application de ses conventions et Protocoles ne sont pas respectées. C'est le cas de la forêt classée de Pénésoulou.

La gestion de la forêt classée de Pénésoulou était sous le contrôle du Projet de Restauration des Ressources Naturelles dans la Commune de Bassila (PRRF) conduit par la Direction des Forêts et Ressources Naturelles (DFRN) et la Coopération Allemande (GIZ).

Cette gestion a été appréciée par les populations riveraines qui ont avoué qu'elles ont été associées dans tout le processus, de l'élaboration du plan d'aménagement jusqu'à la phase finale du projet.



A la fin de du Projet PRRF, la gestion de la forêt classée de Pénésoulou à l'instar d'autres forêts classées du pays, a été confiée à l'Office National du Bois (ONAB). Les communautés riveraines ne sont réellement pas associées à la nouvelle politique de gestion de la forêt. La gestion participative de la forêt classée de Pénésoulou n'existe que sur papier. A cet effet, certaines préoccupations importantes ont été soulevées suivant les recommandations spécifiques au niveau international pour la participation des peuples autochtones, notamment la prise en compte des opinions des peuples autochtones et des communautés locales dans la gestion de la biodiversité et des ressources génétiques.

Le défi est de trouver les moyens d'interagir efficacement avec le gouvernement béninois et autres Institutions régionales et internationales pour le renforcement de la reconnaissance des opinions et des savoirs traditionnels dans la gestion de la biodiversité et des ressources naturelles et encourager l'autopromotion des Aires et Territoires du Patrimoine Autochtones et Communautaires (APAC) au Bénin, afin d'amener les peuples autochtones et les communautés locales à se donner la main pour être plus forts et être associées dans la gestion de la Forêt Classée de Pénésoulou et de créer une zone tampon autour de la forêt pour renforcer la conservation des espèces de faune menacées et en danger, etc. afin de promouvoir la mise en place de la protection traditionnelle pour mieux veiller au maintien des caractéristiques des sites de conservation et aux valeurs universelles exceptionnelles ainsi que les conditions d'intégrité.

ACTIVITE III

Semaine Béninoise pour la Réduction de Déchets (SBRD)

Sources d'insalubrité, de maladies et de prolifération des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), les déchets contribuent pour une large part à la dégradation de l'environnement et constituent des menaces pour la santé humaine et pour la diversité biologique.



Au vu de ceci, il est nécessaire d'œuvrer pour les débarrasser et assurer l'assainissement de l'espace vital, édifier les comportements pour la bonne gestion des déchets et pour le respect de l'environnement et la conservation de la faune en vue d'un développement harmonieux du capital humain qui est une pièce maîtresse de la croissance économique et du développement surtout dans le nouvel environnement de la mondialisation où le savoir, le savoir faire et le savoir être jouent un rôle central dans l'augmentation de la productivité et dans la réduction de la pauvreté. C'est dans cette optique que l'Association Amis de l'Afrique Francophone-Bénin (AMAF-BENIN) a intégré le Mouvement Civique Mondial « Let's Do It World » et la Coordination de la Semaine Européenne pour la Réduction de Déchets (SERD), et a lancé le projet « Let's Do It Benin » avec pour activité principale « Benin Clean-up » assortie d'une Rencontre Africaine sur l'hygiène et l'assainissement et des actions de nettoyage en République du Bénin à partir de Novembre 2012. Aussi l'activité « Semaine Béninoise pour la Réduction de Déchets » a-t-elle été également initiée en 2014 et en 2015 avec pour objectifs la sensibilisation des populations pour le recyclage, la réduction et la réutilisation de déchets afin de pallier aux différentes irrégularités liées aux questions de gestion de déchets et la préservation des droits humains et environnementaux et contribuer à l'atteinte des résultats de la politique nationale pour la protection et la préservation des ressources naturelles et de la nature.

Cette activité a connu de succès et des échecs, mais il existe également des opportunités qu'il faut saisir pour améliorer les résultats obtenus :

- Au nombre des succès, nous pouvons retenir la tenue des activités de sensibilisation et d'enlèvement de déchets, l'implication effective dans cette activité du Ministère de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU), celle de la Municipalité de Cotonou, de la Coordination des ONG de Gestion de Déchets à Cotonou (COGEDA), de l'Ambassade de l'Allemagne, du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et des Cultes, du Ministère de la Défense Nationale, de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) et des Organisations de la Société Civile...etc.

- Au nombre des opportunités, nous pouvons retenir la volonté du Ministère de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU) et de la Municipalité de Cotonou, d'actualiser et promouvoir la Journée Mensuelle pour un Environnement Sain (JMES), la volonté exprimée par l'Etat Béninois de lutter contre les déchets plastiques et la défécation en plein air et la volonté des réseaux GSM téléphonie mobile de promouvoir les recharges par transfert de crédit pour limiter la production des cartes de recharges...etc. Mais au-delà de ces opportunités, il est important de ressortir la disponibilité de certains partenaires à accompagner le projet s'ils sont rassurés de sa pérennité ; de la reconnaissance de tous les acteurs à ce que les résultats de ce projet soient bénéfiques pour le Bénin et à l'entièreté de ses citoyens.
- Au nombre des échecs, nous pouvons retenir l'insuffisance de moyens pour la communication et la sensibilisation, qui a entraîné la faible participation des populations à l'activité, la réticence des entreprises publiques et privées à s'impliquer dans le projet, la faible participation des écoles et des femmes de marchés pour défaut de sensibilisation et de mobilisation, l'indisponibilité de sacs biodégradables réutilisables et autres matériels de sensibilisation pour promouvoir les comportements écologiques...etc.

Ainsi, il s'avère important de renforcer les succès et tenir compte des opportunités pour corriger les échecs afin de pallier les seules menaces importantes que sont : le découragement et l'abandon.

I- RAPPEL

1- Motifs de l'activité

Compte tenu de l'urgence indéniable et de la gravité de la dégradation de l'environnement et du réchauffement climatique face aux défis du développement tous azimuts à l'aube du troisième millénaire dans un monde qui enchaîne des mutations successives et fulgurante, Etant donnée que les facteurs anthropiques contribuent pour une large part à la dégradation de l'environnement, source de réchauffement climatique et augmente les charges des personnes les plus pauvres dans le monde, qui sont souvent les plus durement touchées par les catastrophes climatiques, la désertification et l'élévation du niveau de la mer,

En vue de promouvoir le changement de paradigme vers les voies à faibles émissions et de développement résilient au changement climatique en menant des actions de sensibilisation, de mobilisation et d'assainissement pour l'épanouissement et le bonheur des masses populaires et tâcher de prix à la santé et à l'environnement, gage du développement durable,

En application des textes juridiques, d'ordre nationale et internationale qui prévoient le droit à un environnement sain, propice et favorable pour tous et en application des Conventions internationales notamment le protocole de Tokyo qui privilégie les initiatives qui militent en faveur de climat,

Dans certaines parties du monde comme la République du Bénin par exemple, le Changement Climatique a déjà contribué à l'aggravation de la sécurité alimentaire, la réduction de la disponibilité prévisible de l'eau douce, et aggrave la propagation de la maladie et d'autres menaces pour la santé humaine.

2- Objectifs du projet

Les Objectifs du projet s'inscrivent à plusieurs niveaux :

Au niveau Socio-économique, il vise à :

- Contribuer à assainir l'environnement pour limiter les maladies récurrentes dues aux cadres de vie,
- Intensifier l'échange de bonnes pratiques au sein de la société pour mieux les mobiliser et les impliquer dans la gestion de déchets afin de réduire leurs investissements dans les maladies endémiques ;
- Réduire l'investissement des ressources de l'Etat et des Communes en matière d'hygiène et d'assainissement

Au niveau politique, il vise à :

- Contribuer à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement et à la réalisation de l'Objectif ultime de la Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) ;
- S'inscrire dans le cadre de la stratégie nationale de la croissance pour la réduction de la pauvreté;
- S'inscrire dans le cadre de la politique nationale pour la réduction des émissions des Gaz à Effet de Serre (GES) et pour la protection des ressources naturelles et de l'environnement.

Des propositions ont été faites aux réseaux GSM pour la suspension définitive des cartes de recharges et la promotion des recharges flash par des transferts de crédits afin de réduire la production et la prolifération de déchets papiers dans le pays.

3- Appel à Candidature

Un appel à candidature a été lancé au Bénin dans le cadre de ce projet simultanément avec les prix de la Semaine Européenne de la Réduction de Déchets (SERD) pour récompenser les meilleures actions initiées au Bénin.

Cet appel concerne les Administrations publiques et privées, les Associations et ONG, les Entreprises et Industries, les Etablissements et Instituts d'enseignement et les Centres de santé, maison de retraite...etc. qui ont été invités à soumettre des activités de sensibilisation et des actions qu'ils souhaitent développer pour le recyclage, la réduction et l'élimination de déchets au cours de la période de l'activité.

AMAF-BENIN représente et coordonne les activités de la Semaine Européenne pour la Réduction de Déchets (SERD) au Bénin et organise chaque année l'activité de la Semaine Béninoise pour la Réduction de Déchets qui consiste à convier toutes les populations béninoises et particulièrement les Administrations publiques et privées, les Associations et ONG, les Entreprises et Industries, les Etablissements et Instituts d'enseignement et les Centres de santé, maison de retraite à participer à l'initiative, à travers la mise en place d'une activité de réduction de déchets.

PARTICIPATION AUX CONVENTIONS ET INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

1- Contribution aux Recommandations aux Parties à la Convention CDB

AMAF-Benin a participé à l'élaboration de document de recommandation de la 13^{ème} Conférence des Nations-Unies pour la Convention sur la Diversité Biologique (COP13-CDB), à travers l'Alliance pour la Convention sur la Diversité Biologique (CBD- Alliance).

AMAF-Benin étant membre du Conseil d'Administration de l'Alliance pour la Convention sur la Diversité Biologique (CDB- Alliance) a été sollicité par le Secrétariat des Nations-Unies pour la Convention sur la Diversité Biologique, à travers la CBD- Alliance pour apporter sa contribution à la déclaration de Cancún sur l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique pour le bien-être.

En effet, les ministres de l'Environnement, de l'Agriculture, des Forêts, des Pêches et du Tourisme, et les Parties à la Convention sur la diversité biologique se sont réunis à Cancún, au Mexique, le 3 Décembre 2016 et ont :

Déclaré :

- Une argumentation éthique
- Un message politique et conceptuel fort qui met en place l'engagement à l'égard de l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique :
 - ✓ La dimension environnementale, notamment de la diversité biologique, dans le contexte du développement durable, des enjeux systémiques, des liens entre la diversité biologique, la qualité de vie et la vie humaine ;
 - ✓ Le rôle des écosystèmes en ce qui a trait aux changements climatiques (atténuation et adaptation à ceux-ci) ;
 - ✓ Gouvernance et institutions solides ;
 - ✓ Planification nationale globale et cohérence des objectifs ;
 - ✓ Politique publique (démarche et synergies intersectorielles) ;
 - ✓ Secteurs économiques ;
 - ✓ Production, consommation et commerce durable ;
 - ✓ Partenariats.
- Objectifs de l'intégration de la diversité biologique : Maximiser la contribution de la diversité biologique et des services écosystémiques aux secteurs de production, tout en diminuant et en atténuant les conséquences négatives de ces secteurs sur la diversité biologique.
- Une volonté politique.

Reconnu :

- Le Programme de développement à l'horizon de 2030 et les Objectifs de développement durable, qui mettent en évidence l'importance de la diversité biologique en vue de leur réalisation.
- Que la diversité biologique comprend la diversité des êtres vivants, la diversité génétique de chacune des espèces et des écosystèmes auxquels elles appartiennent, qui ont une grande valeur pour les activités de production et jouent un rôle fondamental pour la sécurité alimentaire et la santé humaine, tout en offrant des solutions aux problèmes et aux défis humains.

- La nécessité de répondre en toute urgence à la crise environnementale sans précédent qui menace la diversité biologique et les écosystèmes, et de ce fait, met en péril le développement humain.
- Le rôle de la CDB, du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et de sa vision jusqu'en 2050, ainsi que des Objectifs d'Aichi.
- La Déclaration de Gangwon et la Feuille de route de Pyeongchang (douzième réunion de la Conférence des Parties)

(S')Engagés :

- À travailler ensemble, dans tous les secteurs de nos gouvernements et organisations, afin d'intégrer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique à nos stratégies, politiques et plans nationaux.
- À renforcer les cadres juridiques et les institutions, ainsi que le rôle des gouvernements nationaux, infranationaux et locaux.
- Les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANDB) en tant que cadres de politique.
- Des connaissances scientifiques et technologiques sur la diversité biologique pour la formulation de politiques, le processus décisionnel et le suivi.
- Des méthodes de mise en œuvre, y compris le renforcement des capacités, la remise de rapports et les évaluations, ainsi que l'accès à l'information pour le public afin d'assurer la transparence et la responsabilité.
- La coopération internationale.
- La mobilisation de ressources financières nationales et internationales, publiques et privées
- La collaboration entre les organisations et les agences au sein du système des Nations Unies, des accords multilatéraux sur l'environnement et des initiatives existantes.
- La pertinence de la CDB pour d'autres conventions et accords internationaux.
- La promotion de la participation active de toutes les parties prenantes de la société civile.
- Les peuples autochtones et le respect des connaissances traditionnelles.
- Dans le secteur privé, des mesures d'encouragement pour une culture écologique, un biocommerce sans danger et durable, la bioprospection et la biotechnologie, ainsi qu'une réglementation et de l'information pour une responsabilité accrue.
- À travailler à l'intérieur d'un cadre de faisabilité, d'une réglementation et de mesures d'encouragement afin de favoriser l'intégration de la diversité biologique aux politiques publiques, aux lois et aux institutions, ainsi que dans les activités du secteur privé grâce à des chaînes de valeur, surtout dans les secteurs de production suivants :
 - **Agriculture** : Systèmes agricoles tels que les réservoirs de diversité biologique agricole, indispensables pour le présent et pour l'avenir ; le rôle de la diversité biologique dans la sécurité des aliments, la nutrition et la santé humaine ; l'intensification écologique ; la diversité des cultures et du cheptel vif ; l'efficacité d'utilisation des ressources ;
 - **Forêts** : Les forêts en tant que réservoirs de la diversité biologique et de fournisseurs de biens et de services écosystémiques ; l'approche par paysage ; les pratiques de foresterie durable ; les mesures d'encouragement dont les services environnementaux contre paiement ;
 - **Pêche** : La pêche pour la subsistance et la sécurité des aliments ; l'approche par écosystème pour la pêche ; la restauration des zones de surpêche ; la production et l'utilisation des connaissances et de l'innovation technologique pour le suivi et la gestion durable de la pêche ; la réduction des prises fortuites, des rejets à la mer et du gaspillage ; les aires marines protégées ;

- **Tourisme** : Le tourisme durable en tant que stratégie de développement régional et local ; les services touristiques en tant que catalyseur en vue de l'adoption de pratiques de production et de consommation durables ; l'efficacité, l'innovation et l'adaptabilité ; la promotion de l'importance de la diversité biologique, des services écosystémiques, des connaissances traditionnelles et de la richesse bioculturelle auprès des fournisseurs et des utilisateurs de services touristiques.

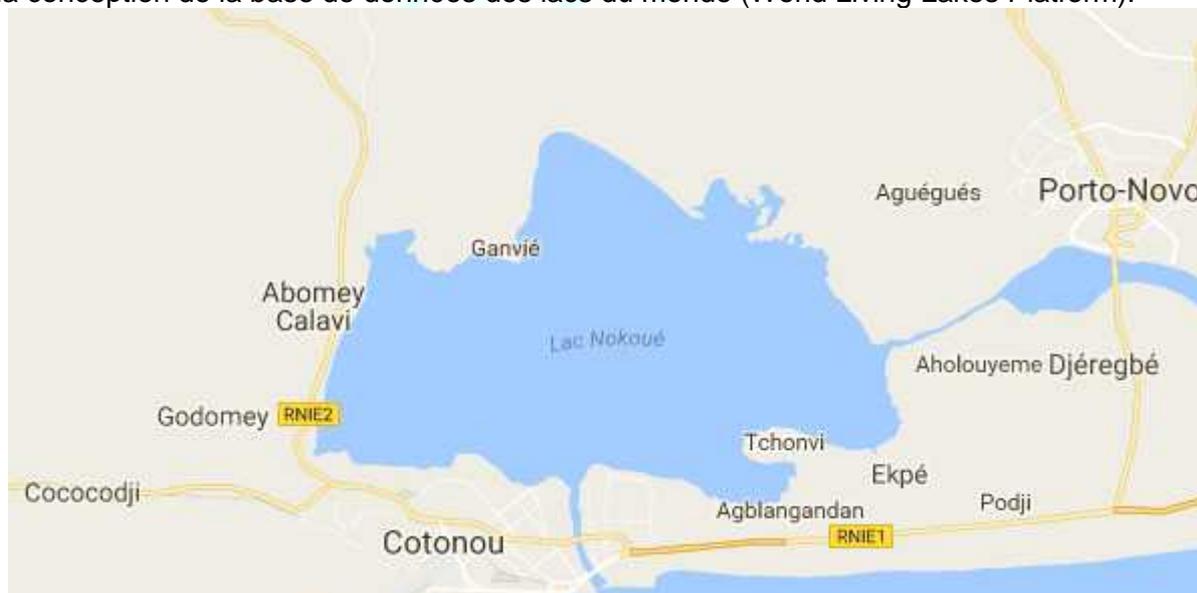
Au regard de cette déclaration, AMAF-Benin a apporté des suggestions et contributions suivantes :

- a- Évaluation de la mise en œuvre de la CBD, du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et de sa vision, ainsi que des Objectifs d'Aichi ;
- b- Soumission de rapports (initial et périodique) par les États parties à la CBD ;
- c- Disponibilité des États parties à la coopération et la promotion du dialogue constructif entre toutes les parties prenantes ;
- d- Faciliter la participation de la Société Civile, des peuples autochtones et des communautés locales pour le suivi de la mise en œuvre de la CBD, les Plans Stratégiques Nationaux, les Objectifs d'Aichi et la Protocole de Nagoya ;
- e- Soumission de rapports alternatifs par la Société Civiles, les peuples autochtones et les communautés locales sur la CBD.

Ces suggestions et contributions ont fait l'objet de commentaires et de compléments au sein du Conseil d'Administration de la CBD- Alliance avant d'être soumises au gouvernement du Mexique.

2- Contribution à la conception de la base de données sur les Lacs du monde

Amis de l'Afrique Francophone- Bénin (AMAF-Benin) a été sollicité par l'Académie des Sciences du Jiangxi (JAS) Chine et Global Nature Fund (GNF) Allemagne pour contribuer à la conception de la base de données des lacs du monde (World Living Lakes Platform).



Cette plate-forme mondiale des lacs vivants constituera une source de partage de l'information pour les instituts scientifiques, les ONG environnementales et sociales et les gouvernements mondiaux, régionaux et locaux. JAS et GNF développent cette plateforme pour commencer et pratiquer l'adaptation des informations aux différents groupes cibles ainsi que l'échange sur l'information.

AMAF-Benin s'est basée sur ses activités sur le Lac Nokoué et son expérience en matière de développement durable pour contribuer à la conception de cette plateforme. Ainsi, AMAF-

Benin a fourni des données sur le Lac Nokoué, le plus grand et le plus productif Lac du Bénin.

3- Conférence des Nations-Unies sur la Diversité Biologique (COP13 – CDB)

AMAF-Benin a participé à la 13^{ème} Conférence des Nations Unies pour la Convention sur la Diversité Biologique (COP13- CDB) à Cancun au Mexique. Cette participation s'inscrit dans le cadre des programmes d'activités de l'Alliance pour la Convention sur la Diversité Biologique (CBD– Alliance) à côté duquel AMAF-Benin a joué un rôle crucial au cours de la COP13.



En effet, la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) a tenu sa 13^{ème} Conférence des Parties (COP13) du 2 au 17 Décembre 2016 à Cancun au Mexique, simultanément avec les réunions des Parties pour son Protocole de Cartagena et le Protocole de Nagoya.

Au cours de cette COP13, plusieurs décisions importantes ont été prises, y compris, par exemple, le processus d'intégration de la biodiversité dans les différents secteurs. Étant donné que ces décisions auront un impact sur le monde entier et en particulier les groupes les plus vulnérables, il est indéniable que leur présence soit indispensable pour assurer un dialogue équitable et des résultats équitables. À ce sujet, la présence d'Organisations de la société civile aussi bien international que local a été primordiale, tant pour assurer l'exécution des décisions antérieures et de jouer un rôle de gardien pour les Objectifs du Développement Durable (ODD).

Étant membre du Conseil d'Administration de l'Alliance pour la Convention sur la Diversité Biologique (CBD-Alliance) AMAF-Benin a représenté la Société Civile Africaine et certains groupes minoritaires aux côtés des différentes Organisations qui étaient présentes dans ce processus.

Au cours de la COP13, AMAF-Benin a participé aux côtés de la CBD- Alliance à :

- Forum de la Société Civile et des Jeunes organisé par le gouvernement Mexicain ;
- Une réunion de renforcement des capacités précédente pour les nouveaux membres de la société civile ;
- Une session de stratégie précédente pour coordonner la participation de la société civile dans le processus de la CDB ;

- Des réunions quotidiennes de coordination ;
- Le dialogue de facilitation entre la société civile, les parties et les autres participants ;
- L'impression et la distribution de quotidien « ECOS » avec des informations pertinentes pour les négociations.

Ainsi, la capacité de AMAF-Benin aux côtés de la CBD- Alliance, est beaucoup mieux préparée et peut suivre et participer à plusieurs négociations de manière plus efficace et d'entrer en dialogues concrets et axés sur les résultats avec les gouvernements et autres institutions.

Brève description des décisions de la Conférence des Nations Unies sur la Diversité Biologique (COP13 - CDB) : 2 au 17 Décembre 2016

La Conférence des Nations Unies sur la biodiversité s'est tenue du 2 au 17 décembre 2016, à Cancun, au Mexique. La Conférence a débuté avec un segment de haut niveau, tenu les 2 et 3 Décembre, sous le thème « Intégrer la Diversité Biologique pour le bien-être ». Le volet principal de la Conférence des Nations Unies sur la Biodiversité a commencé après-midi du dimanche 4 Décembre et a englobé la treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB), la huitième réunion de la Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (COP-MOP 8 du PC) ainsi que la deuxième Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (COP-MOP 2 du Protocole de Nagoya). Ont participé à la Conférence, plus de 8 000 délégués représentant des parties et d'autres gouvernements, des organismes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales, non gouvernementales, autochtones et locales, les milieux universitaires et le secteur privé.

La Conférence a examiné conjointement: les questions relatives aux opérations de la Convention, y compris l'intégration entre la Convention et ses Protocoles, et les communications nationales; le renforcement des capacités et la coopération technique et scientifique; la coopération avec d'autres conventions et institutions internationales; la mobilisation des ressources, le mécanisme financier et le budget pour le prochain exercice biennal.

La COP 13 de la CDB a examiné une série de questions de fond, de questions organisationnelles et de questions financières, et a adopté 37 décisions. Elle a examiné l'état d'avancement de la mise en application du Plan stratégique pour la diversité biologique au titre de la période 2011-2020 et les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'Aichi pour la diversité biologique, ainsi que les moyens de mise en œuvre connexes. Elle s'est également penchée sur les mesures stratégiques visant à améliorer la mise en œuvre du Plan stratégique et la réalisation des objectifs d'Aichi, notamment en ce qui concerne la généralisation et l'intégration de la diversité biologique dans et à travers les différents secteurs.

La COP-MOP 8 du Protocole de Cartagena a adopté 19 décisions. Elle a pris connaissance du rapport du Comité du respect des dispositions; a examiné le cadre et le plan d'action pour le renforcement des capacités; a fourni des indications sur le fonctionnement et les activités du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques; et a abordé les questions relatives à l'évaluation des risques et à la gestion des risques, y compris

l'adoption d'une approche coordonnée sur la question de la biologie synthétique et les considérations socio-économiques, entre autres.

La COP-MOP 2 du PN a examiné les progrès réalisés dans la concrétisation de l'Objectif 16 d'Aichi concernant le Protocole de Nagoya, et a adopté 14 décisions portant, entre autres, sur la nécessité et les modalités d'un mécanisme mondial multilatéral de partage des avantages et le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages (APA).

Une série de réunions a eu lieu parallèlement à la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité dont, notamment: le 3^e Forum sur la science au service de la biodiversité; l'édition 2016 du Forum Entreprise et Biodiversité; le Sommet « Muuchtanbal » sur les expériences autochtones: les savoirs traditionnels et la diversité biologique et culturelle; un atelier consacré au Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages; le 5^e Sommet mondial des villes et des collectivités infranationales sur la diversité biologique; la foire de la communication, éducation et sensibilisation du public; le Pavillon des Conventions de Rio; et une série d'expositions et de manifestations parallèles.

La Conférence des Nations Unies sur la biodiversité a marqué un pas vers une meilleure mise en œuvre du Plan stratégique et des objectifs d'Aichi pour la biodiversité, en prenant des décisions en faveur de l'intégration de la biodiversité dans les secteurs productifs dont, notamment, ceux de l'agriculture, de la pêche, du tourisme et des forêts, et de la promotion de l'intégration de la Convention et de ses Protocoles à travers l'organisation de réunions simultanées. En outre, la Conférence a examiné une série d'articles sur les technologies émergentes, y compris la biologie synthétique, les gènes transmetteurs et les données séquentielles numériques sur les ressources génétiques, ouvrant la voie à la pertinence de la Convention en matière de gouvernance environnementale.

4- Consortium des Aires et Territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (Consortium APAC)

AMAF-Benin a participé et a représenté la CBD- Alliance à la 4^{ème} Assemblée Générale du Consortium des Aires et Territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (Consortium APAC) encore connu en anglais sous le vocal de (ICCA Consortium).



Le Consortium des Aires et Territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (Consortium APAC) a profité de la présence massive de ses membres et sympathisants pour tenir son Assemblée Générale au Mexique à la fin de la COP13 à Cancun. Cette Assemblée Générale tenue à Felipe Carrillo Puerto a été une plus avancée et une plus réussie des rencontres du Consortium malgré l'évolution du paysage géopolitique et des temps difficiles, et peut-être chaotiques. Elle a été débordante d'enthousiasme et de participation et constitue un outil d'appui, de définition et de détermination pour la résistance aux abus des droits humains, aux insultes à la nature et à la stupidité destructrice en général, et la manifestation de solidarité ferme avec les peuples autochtones et les communautés locales qui conservent et défendent leurs territoires dans le monde entier.

Au cours de cette Assemblée Générale, plusieurs questions concernant les APAC ont été abordées notamment la récente contribution du Consortium à la reconnaissance sans précédente pour les APAC dans les décisions de la CDB et les indicateurs des Objectifs de Aichi ; la reconnaissance des actions des derniers mois qui porteront des fruits pour les années à venir et l'engagement de renouveler et de renforcer les actions pour 2017. Elle a été couronnée de l'élection des membres du nouveau Comité Directeur du Consortium et d'une visite touristique.

CONCLUSION

Amis de l'Afrique Francophone- Bénin (AMAF-BENIN) entend poursuivre en 2017, les démarches en vue de mobiliser de ressources nécessaires pour le renforcement des programmes en cours. Marquant ainsi sa volonté de toujours orienter ses actions dans le sens du développement durable, AMAF-BENIN s'impliquera dans de nouvelles actions en l'occurrence le suivi de la CDB, les Conférences sur le Climat, l'éducation des enfants et des jeunes à l'environnement et à la conservation, la sensibilisation et le renforcement des capacités des peuples autochtones et des communautés locales, et le respect de leurs droits. La conservation de la nature, la gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles en général, et s'engage à se positionner dans un rôle de gardien pour les Objectifs du Développement Durable (ODD).